! GAP Participation

Mise en œuvre d'une démarche participative dans le cadre de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active

Mission Agenda 21
Direction des Politiques d'Inclusion et d'Insertion
2015

Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

2015

- Mercredi 13 mai de 14h à 16h
- Mardi 23 juin de 14h à 16h
- Jeudi 20 août de 14h à 16h
- Jeudi 17 septembre de 14h à 16h30
- Jeudi 08 octobre de 14h à 16h30
- **Jeudi 19 novembre de 14h à 15h30**
- Jeudi 17 décembre de 14h à 16h30

2016

- Jeudi 21 janvier de 14h à 16h30
- Jeudi 25 février de 14h à 16h30
- Jeudi 24 mars de 14h à 16h30
- Jeudi 28 avril de 14h à 16h30
- Jeudi 26 mai de 14h à 16h30
- Mardi 5 juillet de 14h à 16h30
- Jeudi 15 septembre de 14h à 16h30
- Jeudi 13 octobre de 14h à 16h30
- Jeudi 24 novembre de 14h à 16h30
- Jeudi 8 décembre de 14h à 16h30

Avec qui ?

Les responsables territoriaux insertion
Les chargées de mission de la DP2I
Les chargés de relations entreprises DP2I
Chargée de Mission Agenda 21

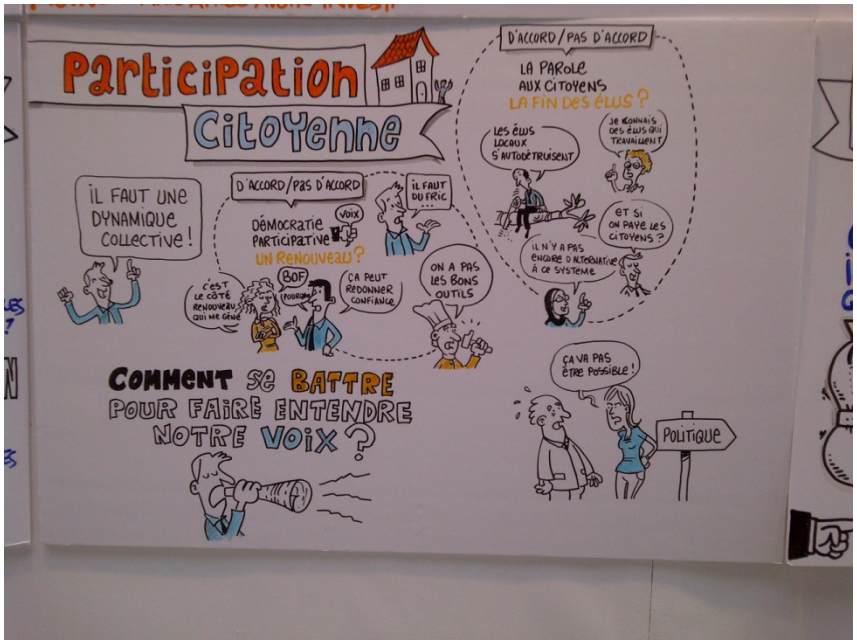

Pensez à confirmer votre présence :
i.blanchemanche@gironde.fr
j.roturier@gironde

Où ?
Au Labo M'21 - Mission Agenda 21
Immeuble Gironde
Cours du Maréchal Juin – Rez-de-dalle

▶ Le GAP : Késako ?

(Séquence 2 - 23 juin 2015)

La Mission Agenda 21 *du Département Gironde est engagée depuis 2009 dans la mise en œuvre de démarches participatives.*

Elle compte à son actif plusieurs initiatives (consulter la rubrique Agenda 21 sur Mascaret) .

Elle apporte un appui aux directions du Département ainsi qu'aux partenaires du territoire souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'une démarche participative. Pour ce faire elle a développé plusieurs outils.

⇨ *Le GAP :* groupe d'analyse de pratique

⇨se veut une réponse possible, comme espace de travail permettant de s'outiller, de s'engager dans une dynamique et ce, dans une perspective de construction , de professionnalisation.

Délibération du 18 décembre 2014 disponible sur Mascaret - capital DATA – délibérations. **Extrait :**

« *La participation citoyenne est avant tout un outil d'aide à la décision…*

…Le Département de la Gironde, garant des solidarités humaines et territoriales, poursuit son ambition de permettre à tous les girondins sans distinction de trouver leur place et leur pleine légitimité dans le processus de construction des décisions qui les concernent. La participation citoyenne est ainsi affirmée en tant qu'élément constitutif des politiques départementales. »

Des outils ressources sont disponibles sur Mascaret et l'espace collaboratif « Participation et insertion » *cf diapo Ressources Pärticipation*.

-Le GAP Insertion -

▶ **Espace de travail** mis en place par la Mission Agenda 21 et la DP2I pour faciliter **la mise en place effective** d'une démarche de participation citoyenne des personnes allocataires du RSA.

Ouvert dans un premier temps aux professionnels du Département en charge de la gestion du dispositif RSA (Responsables territoriaux d'Insertion des Pôles de Solidarité, chargés de mission de la DP2I, chargés de relation entreprises…), cet espace a vocation à s'ouvrir progressivement à d'autres professionnels et partenaires travaillant sur les questions relatives à l'insertion.

▶ **3 types d'appui :**

- Un apport collectif sur le socle commun de connaissance, d'outils,
- Un appui collectif sur les projets spécifiques de chacun,
- Un appui individuel méthodologique pour la mise en œuvre.

▶ **Principes de fonctionnement :**

- 1 rencontre mensuelle dans un espace ouvert : Le Labo M'21.
- Être ressource les uns pour les autres ,

Mettre en place collectivement, une démarche de participation multiforme , des personnes allocataires du RSA .

▶ Pourquoi engager un travail autour de la participation en Gironde ?
(Séquence 2 - 23 juin 2015)

▶ La participation au regard du Revenu de Solidarité Active

1. Un impératif législatif posé par la loi de généralisation du RSA.

ⓘ **Article L.115-2** du code de l'action sociale et des familles : « la définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon les modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées ».

ⓘ **Article L.262-39** du même code, pose le principe de la présence de représentant des bénéficiaires dans les équipes pluridisciplinaires.

= 2 types de participation :

l'une très large (définition, conduite, évaluation) ,

l'autre = concertation/avis sur des situations individuelles.

Rappel : Equipes pluridisciplinaires = instance de consultation sur les situations individuelles, et en particulier lorsqu'il y a difficultés, sur des réorientations ou réduction/suspension de l 'allocation.

2. Les enjeux :

Un outil producteur de sens pour nos politiques….. : réexaminer nos pratiques, notre vocabulaire, nos modes d'organisation….pour plus de compréhension et d'adhésion = pertinence de nos politiques.

Un outil à manier avec précaution…. : des préalables indispensables à mettre en place, des objectifs clairs et partagés.

Le respect de nos engagements : Inscrite comme une des valeurs sur lesquelles repose le Programme départemental d'Insertion 2014/2020 , la participation figure également en objectif opérationnel du Pacte Territorial d'Insertion .

« La participation des personnes bénéficiaires du RSA » - Guide de recommandations ANSA – mars 2012
Ansa_AccompagnerParticipationAllocataires_ContributionVF.pdf

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2012_Brochure_RSA_DGCS-2.pdf

« la participation des usagers dans le dispositif RSA en Meurthe et Moselle » - Département de Meurthe et Moselle - mars 2012
http://www.insertion.meurthe-et-moselle.fr/uploads/media/rsa_participation_01.pdf

« La participation des habitants dans les démarches Agenda 21 » - cahier d'expérience n°4 – Conseil Départemental des Agenda 21 en Gironde – Novembre 2011 .
http://mascaret.cg33.fr/mascaret/download/Agenda%2021/cahier_complet.pdf

▶ Pourquoi engager un travail autour de la participation ? La réponse par l'exemple

(Séquence 1 - 13 mai 2015)

Présentation de la démarche participative du Nord :

Intervention Géraldine GOYAT – ILEP (Institut Lillois d'Education Permanent)

- **Insertion et démarche participative – quelques dates clefs :**

  2003 – 2009 : mise en place du « forum permanent de l'insertion » sur le territoire de la ville de Lille.

  L'ILEP est mandaté pour l'animer : expérimenter une démarche participative dans le temps. Le forum a pour vocation de faire se rencontrer des allocataires du RMI, des professionnels, des bénévoles, des élus, des employeurs… afin de : échanger sur les points de vue et les difficultés de chacun ; briser le sentiment de culpabilité, d'isolement et d'exclusion ; trouver ensemble des solutions nouvelles pour l'insertion.

Exemples de réalisations :

- 3 journées de réflexion, de débats sur l'insertion
- Rencontre entre des personnes allocataires du RMI et des responsables d'une agence de l'ANPE
- Echanges sur les « voix nouvelles pour l'insertion »
- Rencontre entre des allocataires du RMI et des employeurs
- Journée sur les médias et l'insertion

2010 – Création de 7 forums départementaux – les conseils territoriaux d'insertion

2011 – Création d'un forum départemental – évènement Droit à la participation en 2013

- Comité de projet participatif – représentant des allocataires sur la base du volontariat
- Volonté de sens et de transformation – faire société

2014 – Démarche SPIRAL pour construction PDI :
« S'exprimer mais aussi proposer »

= 8 mois de co-construction à partir de la formation dans le réseau A21 national

= Animation – coordination par l'ILEP mais aussi par les partie prenantes volontaires pour créer groupe SPIRAL et mobiliser des participants (transmission de la dynamique) « effet de contamination ».

- Rôle ILEP : ensemblier et veiller au recueil des données.

= **600 personnes** (professionnels, opérateurs et BRSA)1600 observations – 159 propositions – feuilles de route et créations créatives sont remise officiellement en juillet 2014 auprès des élus du département

4 orientations :

Parcours d'accompagnement

Emploi formation

Mobilité

Entraide et solidarité

= 10 ans de démarche qui ont bouleversé les habitudes de travail.

Aujourd'hui, mise en œuvre et co évaluation des actions.

Enthousiasme

On s'améliore en faisant les choses

Nécessité d'animation (moyens humains)

❖ **Institut lillois d'éducation permanente:**

Retrouvez tous les éléments d'histoire de l'association sur : http://www.ilep.fr/

Les documents de présentation transmis par l'ILEP sont sur l'espace collaboratif « GAP participation et insertion »

❖ **Département du Nord :**

https://lenord.fr/jcms/preprd2_140625/les-ateliers-citoyens

https://lenord.fr/jcms/dnw_139014/tous-acteurs-du-rsa?

https://lenord.fr/jcms/dnw_139052/du-rsa-a-la-participation-discutons-en?

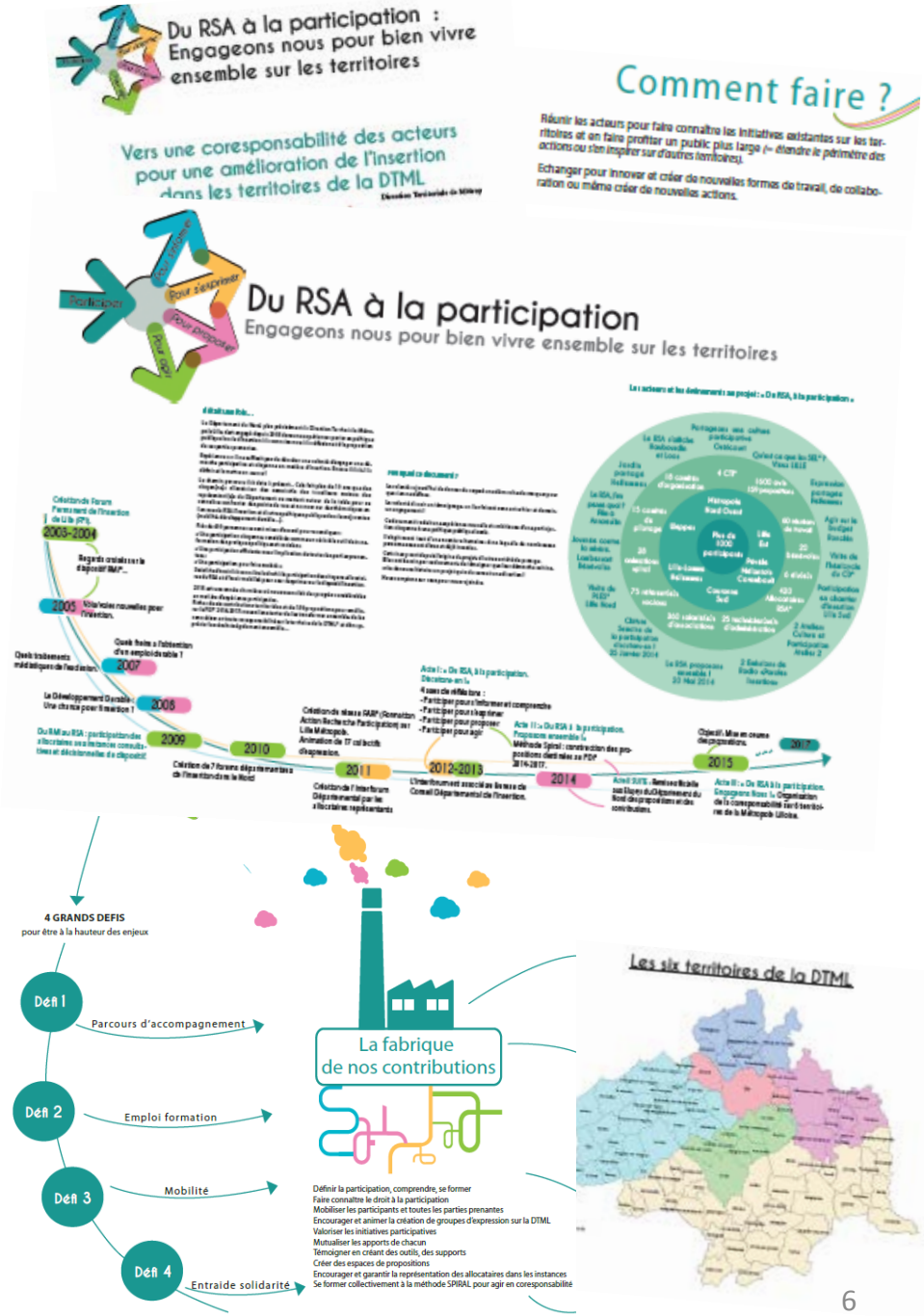

Espaces ressources « participation »

Mascaret

- ▶ Mascaret _ Espace « Grands dossiers / Agenda 21 »
- ▶ Rubrique Participation

Vous y trouverez:

Le cahier d'expérience Participation du réseau Agenda 21 et le « hors série » Participation dans les projets et politiques du Conseil département de la Gironde.

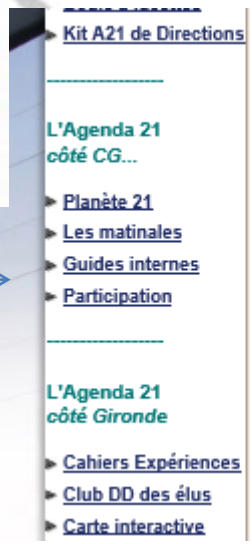

- ▶ Espace collaboratif / Agenda 21
- ▶ Rubrique Documents
- ▶ Catégorie LABOMA21 / GAP « participation insertion »

Vous y trouverez:

Les documents transmis par l'ILEP pour compléter la visio-conférence de mai.

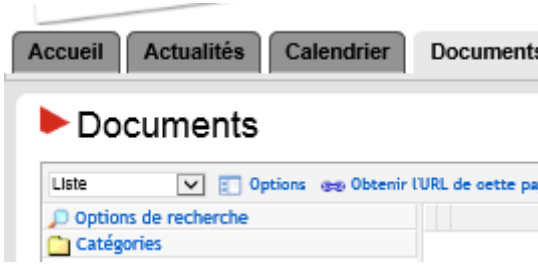

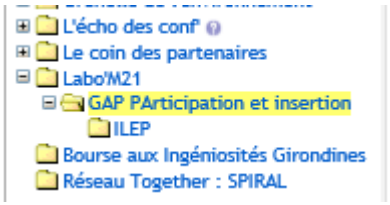

Participation, vous avez dit participation ?

(Séquence 2 – 23 juin 2015)

Les 5 niveaux de la participation :

Niveau 1 - Information : Il ne s'agit pas d'un dispositif participatif en tant que tel, puisque qu'elle ne vise pas l'échange (pas de retour sur l'information donnée). On l'intègre cependant traditionnellement, parce qu'elle constitue un préalable indispensable à tout dispositif participatif (sans information, pas de participation !)

Niveau 2 - Consultation : Il s'agit d'entendre un avis sur un sujet. Si cela ne présage pas de la prise en compte effective de la position émise, un espace existe pour une remontée des avis des parties prenantes sur un sujet proposé par la collectivité.

Niveau 3 - Concertation : Il s'agit de construire un échange qui permette de faire évoluer un projet. Dans ce cas, c'est l'échange d'idées et d'arguments qui fonde les allers-retours et la prise en compte des points de vue des parties prenantes.

Niveau 4 - Co-construction : Il s'agit d'élaborer un projet de manière partagée. Dans ce cas, le projet n'est pas élaboré, puis soumis à discussion, mais construit dès le départ avec les citoyens. La définition du projet fait également partie de la discussion.

Niveau 5 - Co-décision : Il s'agit de partager le pouvoir final de décision, avec les parties prenantes, par exemple à travers des instances décisionnaires ouvertes.

Chaque degré s'utilise selon les besoins.

Et en vrac…

?

Comment garantir aux participants la sincérité de l'engagement ?

Comment orchestrer la participation dans un dispositif directif et descendant tel que le RSA ?

Des lieux à investir :

EPT
EPC
Plateforme
et….

📖 **La participation : un concept constamment réinventé.** Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations.
Maryse Bresson – Revue *Socio-logos* - 2014
https://socio-logos.revues.org/2817

« Un « schéma de gouvernance » est également important pour mener à bien une démarche de participation citoyenne. Il intègre les étapes de participation, précise le degré d'associations des parties prenantes et leurs attentes. Il rappelle, enfin, les modalités et les instances de validation et de restitution. »

Extrait de la délibération du Département Gironde du 18/12/2014 relative à la mise en œuvre de la participation citoyenne dans les politiques du Département.

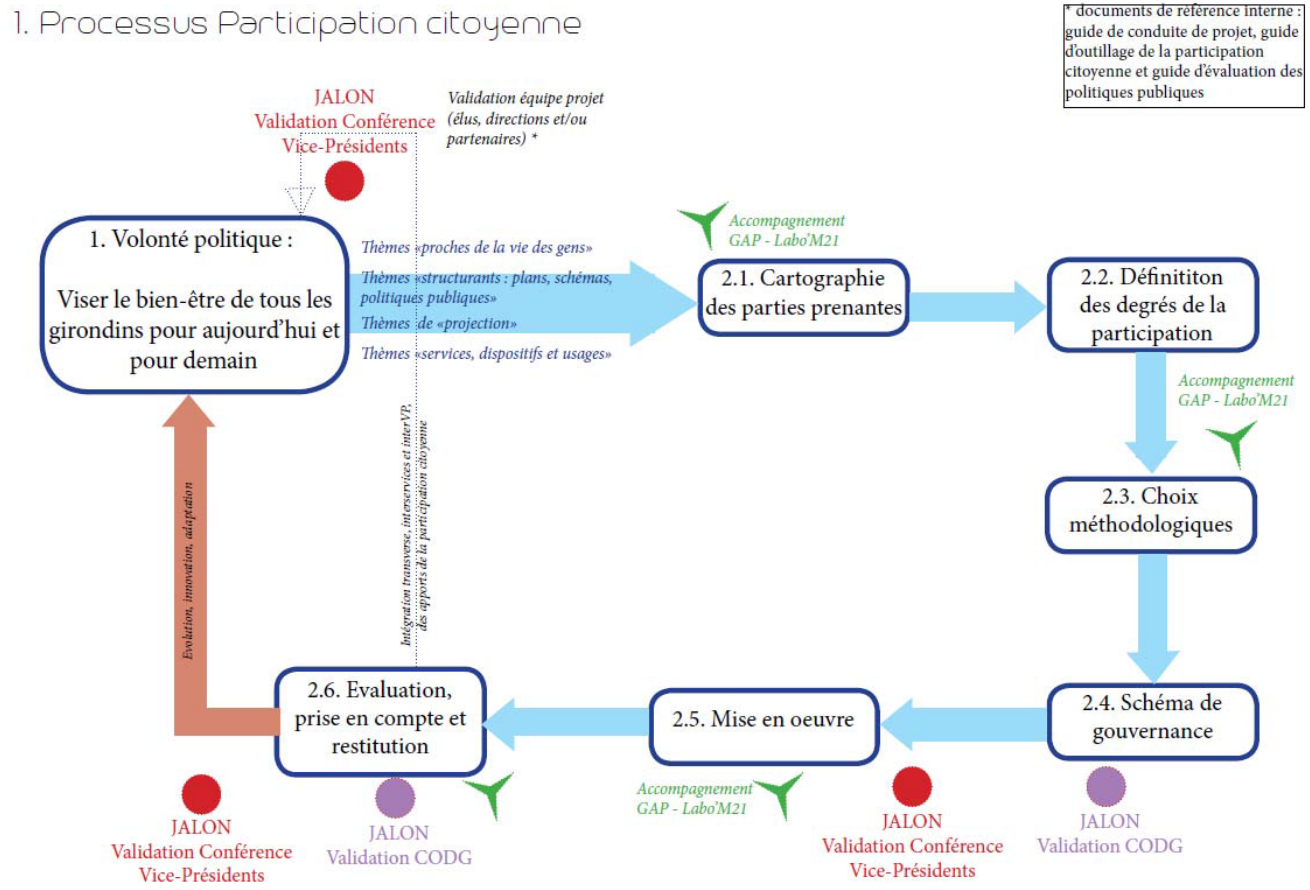

Mission Agenda 21 de la Gironde – annexe délibération du 18/12/2014 relative à la participation citoyenne.

Mise en œuvre de la démarche de participation des allocataires du RSA en Gironde

Participation ≠ Empowerment

Enjeu de cohésion sociale

Intégrer, à partir du RSA, la question de la participation dans le projet de territoire

Des parties prenantes :

RTI

+

agents DP2I

Un cadre d'action

Expérimentation

Janvier 2015

Mise en œuvre de la démarche

Appui méthodologique : Le GAP

Mai 2015

Un engagement une ouverture

Renforcement des capacités d'action

Un portage politique :

Délibération

CP Novembre 2015

La gouvernance territoriale

⇨ La place des élus sur chaque territoire,

⇨ Les jalons de décisions

- Programme Départemental d'Insertion 2014-2020
- Livre blanc des solidarités

L'engagement de l'institution : le préalable nécessaire à la mise en œuvre

(Séquence 5 – 8 octobre 2015)

Délibération :

Démarche de participation des personnes relevant du dispositif RSA

Contexte :

La participation des personnes est un impératif législatif posé par la loi de généralisation du RSA du 1er décembre 2008.

Si le principe contenu dans les articles L 115-2 et L 262-39 du code de l'action sociale et des familles, définit cette participation comme l'association des personnes relevant du RSA à la définition, la conduite, et l'évaluation de cette politique relatives au RSA, la loi laisse aux départements le soin d'en définir l'approche ainsi que les modalités et les degrés d'association.

Confronté à la rapidité de la mise en œuvre de la loi couplée à sa complexité, le Département Gironde avait opté en 2009, pour une représentation indirecte des allocataires par les syndicats et sur une instance unique ayant vocation à se prononcer sur les sanctions : l'équipe pluri-disciplinaire centrale.

Ce mode de représentation n'a pas permis de déployer toutes les mesures favorisant l'appropriation de la participation, privant ainsi le Département de l'expertise d'une part importante des parties prenantes de sa politique en matière d'insertion : les personnes qui bénéficient du RSA.

Le bilan des pratiques girondines fait toutefois état de dynamiques participatives déjà engagées : participation d'allocataires aux instances RSA territorialisées, élaboration du livret RSA, co-construction avec un public féminin allocataire du RSA d'une action d'insertion à leur destination, évaluation participative du dispositif de la clause sociale, colloque de juin 2013 donnant une place centrale dans l'animation des débats aux usagers, assises de l'insertion de juillet 2013.

Si ces dynamiques se sont révélées porteuses de sens pour notre politique d'insertion, en produisant de la connaissance, nous conduisant à questionner nos pratiques, nos organisations, elles demeurent le fait d'initiatives isolées.

Avec la signature du Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017 en janvier 2015, les acteurs départementaux de l'insertion ont réaffirmé cette volonté collective de faire de la participation citoyenne un élément déterminant dans la mise en œuvre de nos politiques avec en objectif, la réponse à trois enjeux :

- **Un enjeu de citoyenneté et de cohésion sociale** en permettant aux personnes de participer pleinement aux transformations qui les concernent,
- **Un enjeu d'observation** permettant à l'institution de comprendre plus finement les processus d'exclusion et d'insertion,
- **Un enjeu d'efficacité** afin de s'assurer de l'adéquation entre les réponses proposées et les besoins des personnes.

Ces initiatives multiples qui apportent un certain savoir-faire des acteurs et une dynamique d'enrichissement des politiques d'insertion nécessitent aujourd'hui d'être consolidées afin :

- d'inscrire dans le temps la dimension participative dans notre politique d'insertion
- de l'intégrer comme processus incontournable et/ou systématique dans l'élaboration et l'évaluation de notre politique.

Cette mise en œuvre questionne toutefois les professionnels. Comment orchestrer la participation dans un dispositif directif et descendant tel que le RSA ?

Aussi, afin d'assurer une participation de qualité, cette mise en œuvre doit être abordée comme une démarche projet. Elle doit reposer sur une volonté partagée et une animation de qualité.

Enfin, elle nécessite une mobilisation de quatre catégories d'acteurs : les conseillers départementaux, les directions du Département concernées (Pôles Territoriaux de Solidarité, Direction des Politiques d'Inclusion et d'Insertion dans un premier temps), les professionnels de l'accompagnement et les allocataires eux-mêmes.

L'engagement de l'institution : le préalable nécessaire à la mise en œuvre (suite)
(Séquence 5 – 8 octobre 2015)

1 . La méthode :

La démarche s'inscrit dans celle engagée par la Mission Agenda 21 et se veut une illustration opérationnelle et conforme à la délibération du 18 décembre 2014 relative à la politique départementale de la participation citoyenne.

Pour ce faire, le choix de la méthodologie doit dans le même temps être garante de cette conformité tout autant qu'elle doit permettre de sécuriser les pratiques professionnelles.

Le Labo M'21 constitue ainsi, un appui technique important pour les professionnels Responsables Territoriaux d'Insertion et chargés de mission de la Direction des Politiques d'Inclusion et d'Insertion concernés en premier chef par la mise en œuvre du processus de participation des personnes bénéficiant du RSA.

Au sein de ce Labo, la mise en place **d'un GAP** (groupe d'analyse de pratiques) insertion dédié, alliée à l'expertise apportée par la mission Agenda 21, apportera la garantie et la sécurité nécessaire en offrant 3 types d'appui :

- un apport collectif sur le socle commun de connaissance, d'outils
- un appui collectif sur les projets de chaque territoire d'insertion
- un appui individuel méthodologique pour la mise en œuvre.

L'objectif est d'y élaborer une démarche globale signant l'engagement de l'institution en matière de participation citoyenne des personnes relevant du RSA, trouvant sa traduction sur tous les territoires des Pôles, dans les instances existantes mais également, dans les processus d'évaluation ou d'élaboration des dispositifs d'insertion.

2. Des approches adaptées à la politique d'insertion :

L'expression de la participation doit, dans le champ de la politique qui nous occupe, pouvoir être multiforme et s'appuyer sur les différents degrés possibles : information, consultation, concertation, co-construction, co-décision.

Au-delà de la mise en œuvre à proprement parlé, il s'agira de s'interroger pour chaque projet sur :

- l'opportunité d'une démarche participative
- l'objectif ou finalité de la participation
- l'identification du degré ou type de participation correspondant
- la définition de la temporalité

Le dispositif RSA dispose à la fois de lieux d'opportunité et d'outils supports pour la mise en œuvre du processus participatif : la phase d'instruction, les plateformes d'orientation, les équipes pluridisciplinaires territorialisées ou centrales ainsi que les supports d'information à destination des personnes constituent les premiers leviers.

Il conviendra toutefois de faire progresser ce processus pour permettre dans un moyen terme une participation plus ouverte sur nos instances de délibération partenariale telle des conseils territoriaux d'insertion ou le comité technique du Pacte territorial d'Insertion.

En conséquence, la présente délibération a pour objet d'adopter la politique départementale de participation des personnes dans le dispositif RSA, telle que décrite dans le rapport ci-dessus.

Délibération adoptée le 30/11/2015 par l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental de la Gironde

Parcours participation citoyenne – issue des 10èmes rencontres interdépartementales du développement durable des 12 et 13 décembre 2013 au Département Gironde.

▶ Mise en œuvre : atouts et perspectives
(Séquence 2 – 23 juin 2015)

▶ **Les acquis de l'expérience :**

- l'expérimentation du Libournais : participation sur l'équipe pluridisciplinaire territoriale,
- le colloque inversé,
- l'élaboration du livret RSA,
- l'ébauche d'auto diagnostic sur la plateforme d'orientation,
- Les ateliers femmes (Sud Gironde, Libournais)
- INSUP (Médoc)
- Paroles aux usagers (Clauses sociales)
- l'expérience de certains opérateurs : Alter Ego, ARI-ASAIS, Euréka Bruges, Oxygène…).

Des leçons à en tirer pour repérer les pistes d'amélioration, éviter les écueils….

▶ **Des lieux d'opportunité / des outils supports :**

- Phase d'instruction,
- Plateforme,
- EPT, EPC
- Marchés publics, Conventions ,
- L'élaboration des outils de communication et d'information,
- L'accès direct à la BDI par les personnes,
- …

La participation des personnes dans les instances traitant de situations individuelles a montré des limites. C'est ce qui ressort des évaluations faites par certains départements ayant testé la formule.

1. Inscription dans les conventions et marchés publics d'une disposition posant l'obligation aux Structures, d'organiser une évaluation de l'action par les personnes, mettre en place des comités de suivi ou des groupes de paroles…

2. L'institution peut prévoir la mise en place de groupes d'échanges d'expérience pour intervenir en appui des prestataires, pour leur permettre de développer une pratique participative

3. Lors du colloque inversé, les personnes ont suggéré la mise à disposition d'un espace pour favoriser les rencontres et pouvoir échanger avec des personnes dans la même situation,

4. Croisement des savoirs : savoir technique et savoir d'usage : l'insertion à 2 voix (professionnel et utilisateur). **Plateforme ?**

5. Refondation du portail du Département (rubrique insertion) avec des personnes allocataires du RSA.

Mise en œuvre : atouts et perspectives (suite)

(Séquence 3 – 20 août 2015)

La valorisation des initiatives en cours dans le cadre du RSA :

Objectifs :

- Identifier les démarches mises en œuvre,
- Evaluer (pertinence, facteurs de réussites, facteurs freins ,
- Améliorer, essaimer.

Moyens :

- Mise en place d'une fiche de relevé d'initiative,
- Réalisation d'une cartographie de l'existant.

Les instances légales (Equipe pluridisciplinaire, plateforme) , lieux incontournables pour la mise en œuvre de démarches participatives.

Objectif :

- Asseoir l'engagement de l'institution en matière de participation et la place qu'elle accorde aux personnes allocataires du RSA,

Moyens :

- Utiliser les espaces d'accueil (instruction, plateforme d'orientation) pour informer sur les modalités de participation et lancer des appels à volontaires.
- Etendre à l'équipe pluri disciplinaire territoriale (EPT), la pratique d'invitation des personnes dont les situations sont discutées.

Les chantiers

Territoire	Action	Degré de participation
Pôle des Hauts de Garonne	Mise en œuvre d'une démarche Spiral auprès des personnes B-RSA	
Pôle du Libournais	Mise en place d'un groupe d'usagers au Comité Technique de l'action « Accompagnement global ».	Consultation
Pôle du Libournais	Ateliers femmes en Libournais	Co-construction
Pôle Sud Gironde	Mettre en place des étapes d'évaluation des actions d'insertion et des instances, par les bénéficiaires.	Consultation
Département	Ajuster avec des personnes allocataires du RSA l'information en la matière figurant sur le portail du Département	Co-construction
Département	Recueillir l'avis des personnes allocataires du RSA sur les difficultés ressenties et rencontrées en matière d'insertion	Consultation

Les finalités adossées aux démarches participatives dans la politique départementale d'insertion

(Séquence 4 – 17 septembre 2015)

Sur la démarche participative en général :

- Vérifier la pertinence de la démarche
- Avoir des capacités de créativité
- Faire bouger des frontières et réduire la fracture : le « penser » et l'agir (pour les acteurs et l'institution)
- Dynamiser le dispositif en renouvelant actions et orientations
- Amorcer un processus sur le territoire avec des référents et autres acteurs

Finalité liée à l'implication des personnes :

- Rendre acteur du dispositif
- Remettre du lien, du dialogue entre l'usager et l'institution
- Permettre aux usagers de reconquérir leur autonomie d'élaboration et d'actions

Finalité liée à l'évaluation de la pertinence de nos actions :

- Permettre une meilleure connaissance de nos besoins
- Améliorer l'efficacité de nos actions

Finalité liée au renouvellement de nos politiques :
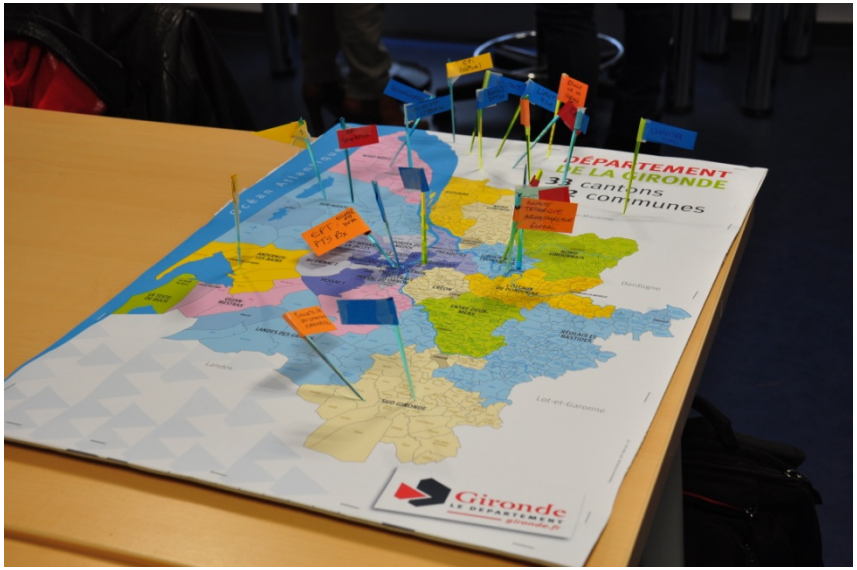
- Favoriser une meilleure adéquation entre les besoins et l'offre
- Contribuer à l'évolution des postures professionnelles